



ALUMNI ULB

50 PARCOURS JOURNEYS

POUR CONSTRUIRE L'EUROPE
TO EUROPEAN INTEGRATION



ALUMNI ULB 50 PARCOURS JOURNEYS

POUR CONSTRUIRE L'EUROPE
TO EUROPEAN INTEGRATION



L'EUROPE
DE LA
CONNAISSANCE



CHRISTOPHER VAJDA

La construction européenne par le Droit

EU integration through Law



Pour Christopher Vajda, l'Union européenne est avant tout construite grâce au droit qui l'a fondée. C'est sous cet angle qu'il décide «d'apporter sa pierre à l'édifice» en tant que juge à la Cour de justice de l'Union européenne.

DE CAMBRIDGE À BRUXELLES

Christopher Vajda a d'abord entamé ses études de droit au Royaume-Uni, à l'Université de Cambridge. Après sa licence en droit, il désirait poursuivre ses études par une licence à l'étranger. Il exprime alors son désir de parfaire sa formation en droit européen, et l'un de ses professeurs de l'époque, le Prof. Hamson lui conseille «d'aller vers où se trouve le futur: l'Europe!». Ce professeur émérite à Cambridge lui recommande l'*Institut d'études européennes* de l'ULB. Vajda demande également conseil à des étudiants de Cambridge ayant suivi une année à l'ULB, ce qui achèvera de le convaincre.

Issu d'une famille modeste, il était essentiel pour Vajda d'obtenir une bourse afin d'étudier à Bruxelles, bourse qu'il obtiendra de la Fondation Wiener-Anspach. Celle-ci facilite les échanges entre l'ULB, d'une part, et les universités de Cambridge et d'Oxford, d'autre part en attribuant, encore aujourd'hui, des bourses aux étudiants et chercheurs souhaitant effectuer un séjour au Royaume-Uni et développer les collaborations scientifiques avec Cambridge ou Oxford.

Pendant son année d'études à l'ULB en 1978, Christopher Vajda perfectionnera son français; il est également séduit par le caractère interdisciplinaire de la licence spéciale en droit européen de l'IEE. Il réalise alors l'importance de connaître un contexte plus large lorsque l'on étudie ou lorsque l'on pratique le droit européen. À l'ULB, Vajda aura donc aussi des cours d'économie et de science politique. Il souligne la qualité des enseignements et des professeurs, certains travaillant d'ailleurs à l'époque à la Commission européenne.

LE DÉSIR DE «PRATIQUER LE DROIT EUROPÉEN»

Après son séjour à Bruxelles, Vajda retourne au Royaume-Uni. En 1979 il est admis au barreau d'Angleterre et du pays de Galles (le *Gray's Inn*) et y devient «barrister». Il sera ensuite également admis au barreau d'Irlande du Nord en 1996.

À partir de 1980, Christopher Vajda effectue différents stages. Il désire alors «pratiquer le droit européen». Il commence donc par travailler pendant une année dans un cabinet d'avocats à Londres,

For Christopher Vajda, the European Union has been constructed above all thanks to the law that established it. This is the way in which he decided "to do his bit" as a judge at the Court of Justice of the European Union.

FROM CAMBRIDGE TO BRUSSELS

Christopher Vajda first began his studies in law at Cambridge University in the United Kingdom. After his degree in law, he wanted to pursue his studies with a degree abroad. So he expressed his wish to complete his training in EU law and one of his professors of the time, Professor Hamson, advised him "to go where the future lies: Europe!" This professor emeritus at Cambridge recommended the ULB's *Institut d'études européennes* (IEE) to him. Christopher Vajda also asked for advice from students at Cambridge who had spent a year at the ULB and this ended up by convincing him.

With a modest family background it was key for Christopher Vajda to obtain a grant in order to study in Brussels and he duly obtained this from the Wiener-Anspach Foundation. The foundation facilitates exchanges between the ULB on the one hand and Cambridge University and Oxford University on the other, by awarding, still today, grants to students and researchers who want to carry out a period of study in the UK and to develop scientific cooperation with Cambridge or Oxford.

During his year of studies at the ULB in 1978, Christopher Vajda was to perfect his French. He was also attracted by the interdisciplinary nature of the IEE's special degree in EU law. It was then that he realised the importance of studying a broader context when studying or practising EU law. So, at the ULB, Vajda was to have lessons in economics and political science. He stressed the quality of teaching and professors, some working at the European Commission at the time.

THE WILL TO "PRACTISE EU LAW"

After his stay in Brussels, Christopher Vajda headed back to the UK. In 1979, he was admitted to the Bar of England and Wales (*Gray's Inn*) and became a barrister there. He was then to be admitted to the Bar of Northern Ireland too, in 1996.

As from 1980, Christopher Vajda did different internships. He then wanted to "practise EU law". So he started first by working for a year in a firm of lawyers in London in the area of EU competition law. In 1981, he decided to come back to Brussels to do an internship in an

«Quand nous siégeons, chaque individu, grâce à son parcours, a une manière différente d'appréhender les choses.»

dans le domaine du droit européen de la concurrence. En 1981, il décide de revenir à Bruxelles pour y effectuer un stage dans un cabinet anglais situé dans la «bulle européenne». Il y reste finalement cinq années. Il pratique ensuite le droit européen au sein de cabinets au Royaume-Uni. Le futur juge s'investit en tant qu'avocat dans de nombreuses affaires européennes. Il se rend plus d'une centaine de fois à la Cour de justice de l'Union européenne et au Tribunal de première instance de la Cour pour défendre ses clients et pratique le droit européen dans des domaines très diversifiés. Il ne traite donc pas uniquement de cas en droit de la concurrence, mais également d'affaires en matière de pêche, de sécurité sociale, de taxes et d'aides d'Etat, etc.

LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

En 2011, le juge britannique à la Cour de justice de l'Union européenne, Konrad Schiemann, annonce vouloir prendre sa retraite l'année suivante. Le gouvernement britannique lance alors un concours, auquel participe Christopher Vajda. Sa candidature est retenue. Comme le veut la procédure, il doit ensuite se présenter devant un comité de juges européens issus de juridictions différentes, qui émettra une opinion favorable au candidat.

Il entame son premier mandat de six ans en 2012, et son deuxième mandat en 2018, qui se poursuivra en principe jusqu'au Brexit. Pour l'après Brexit, le juge Vajda n'a pas de projet professionnel particulier puisque, selon lui, «tout ce qui est lié de près ou de loin au Brexit ne peut être qu'hypothétique».

LES AFFAIRES MARQUANTES AU SEIN DE LA CJUE

Christopher Vajda évoque deux affaires qui l'ont marqué pendant son mandat en tant que juge.

Tout d'abord, l'affaire *Wightman* (jugement du 10 décembre 2018). Il s'agissait d'une demande de décision préjudiciale adressée à la Cour par une juridiction écossaise au sujet de la possibilité d'une révocation unilatérale de la notification de l'intention du Royaume-Uni de se retirer de l'Union européenne. La Cour a considéré qu'une telle révocation unilatérale était possible tant que le retrait n'était pas effectivement intervenu. Cette affaire se distingue, selon le juge Vajda, par différents éléments. Tout d'abord parce que les juges de la CJUE ont siégé tous ensemble, en assemblée plénière, ce qui est exceptionnel et témoigne de l'importance de l'affaire. Ensuite, par la rapidité du traitement des questions préjudiciales, puisqu'une décision a été rendue en deux mois vu l'urgence.

English firm located in the 'EU bubble'. He ended up staying there for five years. Subsequently, he practised EU law in firms in the UK. He worked as a lawyer in a number of EU cases before becoming a judge. He went over a hundred times to the Court of Justice of the European Union and to the Court of First Instance of the Court to defend his clients and practised EU law in a whole range of different areas. So he did not only deal with competition law cases but also cases about fisheries, social security, tax and state aid etc.

THE COURT OF JUSTICE OF THE EUROPEAN UNION

In 2011, the British judge at the Court of Justice of the European Union, Konrad Schiemann, announced that he wanted to take retirement the following year. So the British government launched a competition, which Christopher Vajda took part in. His application was taken forward. As dictated by the procedure, he then had to appear before a committee of European judges from different jurisdictions, who were to give this candidate a favourable opinion.

He started his first six-year mandate in 2012 and his second one in 2018, which will continue until Brexit in principle. For the post-Brexit period, judge Vajda has no particular professional project because, as he puts it, "anything that is linked closely or distantly to Brexit can only be hypothetical".

HIGH IMPACT CASES WITHIN THE COURT OF JUSTICE OF THE EUROPEAN UNION

Christopher Vajda referred to two cases which made a big impression on him during his term as a judge.

First of all is the *Wightman* case (judgement of 10 December 2018). That was a request for a preliminary decision addressed to the Court by a Scottish court on the issue of the possibility of a unilateral revocation of the UK's notification of its intention to withdraw from the EU. The Court considered that such a unilateral revocation was possible as long as the withdrawal had not effectively taken place. According to judge Vajda, there are different elements that are specific features of this case. First of these is that the judges of the Court of Justice of the EU all sat together, in a plenary hearing, which was exceptional and testified to the importance of the case. And then there was the speed with which the preliminary issues were dealt with since a decision was handed down in two months given the urgency of it.

"When we sit, each individual, due to their career path, has a different way of seeing things."

Le juge Vajda mentionne également l'affaire *Giersch* (20 juin 2013). Il s'agissait aussi d'une demande de décision préjudicelle, cette fois introduite par un tribunal luxembourgeois concernant deux étudiantes résidant hors du Luxembourg n'ayant pas pu obtenir une bourse d'étude, et ce conformément à la loi luxembourgeoise subordonnant une telle obtention à la domiciliation ou au séjour au Grand-Duché de Luxembourg. Le gouvernement justifiait entre autres cette loi par son objectif «social» consistant à augmenter, de manière significative, la part des résidents titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur au Luxembourg. Toutefois, la Cour a estimé qu'il s'agissait d'une discrimination indirecte, allant au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif légitime précité. Etant disproportionnée, la mesure n'était donc pas justifiée. Et Christopher Vajda d'ajouter «voici un exemple de la manière dont le droit européen peut bénéficier aux citoyens européens».

LA RICHESSE DE LA COUR

Pour le juge Vajda, la richesse de la Cour de Justice de l'UE réside davantage dans les parcours variés des juges plutôt que dans leurs nationalités diverses. Certains juges sont avocats, juges de carrière, académiques ou travaillaient au sein de leur propre gouvernement avant de siéger à la Cour.

L'UNION EUROPÉENNE N'EST PAS SIMPLEMENT UNE CRÉATION ENTRE ÉTATS

À la question «que peut-on souhaiter à l'Union européenne ?», Christopher Vajda répond que «les États membres doivent respecter le droit européen et son champ d'application». Et il ajoute: «l'UE n'est pas simplement une création entre États, il s'agit d'une Communauté de droit».

Morgane Ghys

Judge Vajda also mentioned the *Giersch* case (20 June 2013). This was also a request for a preliminary decision, this time submitted by a Luxembourgish court concerning two students residing outside Luxembourg who had not been able to obtain a study grant in accordance with a Luxembourgish law making obtaining this subject to having a domicile in or staying in the Grand Duchy of Luxembourg. Among other things, the government justified this law through its 'social' objective to increase, in a significant way, the share of residents who hold a degree in higher education in Luxembourg. However, the Court deemed this to be indirect discrimination, going beyond what was needed to reach the aforementioned legitimate goal. Given that it was disproportionate, the measure was therefore not justified. And Christopher Vajda added that "there is an example of how EU law can benefit EU citizens".

THE STRENGTH OF THE COURT

For judge Vajda, the strength of the Court of Justice of the EU lies more in the varied career paths of judges rather than their diverse nationalities. Some judges are lawyers or career judges or academics or worked within their own government before sitting at the Court.

THE EUROPEAN UNION IS NOT SIMPLY A CREATION BETWEEN STATES

To the question, "what can we hope from the European Union?", Christopher Vajda replied that "the member states must respect EU law and its scope of application". And he added: "the EU is not simply a creation between states, it is about a Community based on the rule of law".

Morgane Ghys

ALUMNI ULB

50 PARCOURS JOURNEYS

POUR CONSTRUIRE L'EUROPE
TO EUROPEAN INTEGRATION

Coordinateurs / Coordinators

Kenneth Bertrams
María Isabel Soldevila Brea
Anne Weyembergh

Interviews et rédaction

(hors textes écrits par les coordinateurs et les rédacteurs extérieurs) /
Interviews and writing

(excluding the texts written by the coordinators and the external authors)

Lucas Raucq
Morgane Gheys
Elise Blaizot

Rédacteurs extérieurs / External authors

Mélanie Bertelson
Ramona Coman
Baudouin Contzen
Catherine Delvaux
Michel Dupuis
Jean-Victor Louis
Richard Miller
Jean-Noël Missa
Paul-F. Smets
Giorgio Sonnino
Irina Veretennicoff
Nicolas Verschueren

Photographie / Photography

Aurore Delsoir

Support à l'édition / Editing Support

Alain Dauchot
Aurore Belot

Graphisme / Graphic Design

Thierry Suykens - Geluck Suykens and Partners

Traduction vers l'anglais / English translations

Julian Hale

Impression / Printing House

Snel - www.snel.be

